

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2655

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Saint Priest centre - Opération de renouvellement urbain (Oru) - Acquisition de logements et de garages - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la politique de développement social urbain inscrite dans le contrat de ville 2000-2006, il est prévu, conformément au protocole d'accord de l'opération de renouvellement urbain (Oru) de Saint Priest centre, d'acquérir 167 logements de la copropriété Les Alpes et 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes Azur, en vue de constituer une réserve foncière permettant la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.

L'intervention publique est en liaison avec un projet urbain d'ensemble et en accord avec tous les partenaires concernés. La mise en œuvre opérationnelle de cette action se décline à travers les objectifs suivants :

- anticiper une opération de démolition,
- intervenir selon un scénario d'exercice strict du droit de préemption urbain renforcé,
- acquérir, d'ici la fin 2008, l'ensemble des logements et des garages.

Par décision n° B-2003-1120, en date du 3 février 2003, du Bureau délibératif, une autorisation de programme partielle a été individualisée pour l'acquisition d'une première tranche de quinze logements.

Il convient aujourd'hui de prévoir les financements pour l'acquisition des 152 logements restants de la copropriété Les Alpes et des 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes Azur à Saint Priest, pour un coût prévisionnel estimé à 12 563 000 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

- Anru	8 794 100 €
- Communauté urbaine	3 768 900 €

Cette autorisation de programme pourrait être mobilisée en crédits de paiement sur les exercices 2005 à 2009 pour les dépenses et jusqu'en 2010 pour les recettes.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mars 2005 et du Bureau restreint le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que la rédaction initiale du 5° alinéa est :

"Il convient aujourd'hui de prévoir les financements pour l'acquisition des 152 logements restants de la copropriété Les Alpes et des 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes Azur à Saint Priest, pour un coût prévisionnel estimé à 12 563 000 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :"

il convient de modifier cette phrase et de lire :

"Il convient aujourd'hui de prévoir les financements pour l'acquisition des 152 logements restants de la copropriété Les Alpes et des 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes Azur **et de la copropriété 22, rue Maréchal Leclerc** à Saint Priest, pour un coût prévisionnel estimé à 12 563 000 € TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :"

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve l'acquisition de 152 logements de la copropriété Les Alpes et de 163 garages de l'ensemble immobilier Alpes-Alpes Azur à Saint Priest dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (Oru), pour un montant prévisionnel de 12 563 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Anru	8 794 100 €
- Communauté urbaine	3 768 900 €

3° - L'autorisation de programme individualisée le 3 février 2003 pour l'opération n° 774 - Saint Priest : Oru centre - acquisitions de logements Alpes sera complétée pour un montant total de 12 563 000 € en dépenses et de 8 794 100 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 500 000 € en 2005
. 1 921 000 € en 2006
. 2 921 000 € en 2007
. 3 300 000 € en 2008
. 3 921 000 € en 2009

- pour les recettes :

. 160 000 € en 2005
. 560 000 € en 2006
. 1 344 000 € en 2007
. 2 044 000 € en 2008
. 2 100 000 € en 2009
. 2 586 100 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,